

**LES BESOINS  
DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE  
DU CONGO**



**COMMUNICATION FAITE  
A L'ATELIER DE TRAVAIL SUR LA  
CONVENTION D'OTTAWA ET L'ACTION  
CONTRE LES MINES EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*PAR*

**LE COLONEL Ir MEDARD UNYON-PEWU**

**DIRECTEUR DE CABINET DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE A LA DEFENSE**

**Excellence Monsieur l'Ambassadeur,**

**Mesdames et Messieurs les Participants,**

Qu'il me soit permis avant de circonscrire l'objet de mon intervention de ce jour, de remercier les organisateurs pour l'opportunité qu'ils m'offrent de lever parole au cours de cet Atelier pour exprimer les besoins de la République Démocratique du Congo (RDC).

Cet atelier revêt une importance capitale pour la République Démocratique du Congo et vient à point nommé pour des raisons bien évidentes que nul n'ignore et que nous nous ferons le devoir de vous rappeler dans les lignes qui suivent.

Exprimer les besoins de la RDC suppose un préalable, celui de répondre à la question fondamentale : y-a-t-il des mines en RDC ? Cette question apparemment banale constitue non seulement la raison d'être du présent atelier mais également traduit la préoccupation de la communauté internationale sur les dangers que constituent ces armes insidieuses aux effets dévastateurs ainsi que sur la situation ou mieux le drame qui sévit dans notre pays, victime d'une guerre d'agression. Il convient de relever que 189 victimes de mines anti-personnel ont été recensés à ce jour sur l'ensemble du territoire de la RDC.

Il va sans dire que l'examen du préalable nous permettra de dresser un état de lieux exhaustif de la situation en RDC, en tirer toutes les conséquences qui s'imposent et enfin exprimer les besoins réels de la RDC en fonction du tableau qui sera peint. En serait-il autrement ? ceci expliquant cela.

Ceci me fait dire que mon intervention sera axée essentiellement sur deux points à savoir :

## **I. EXAMEN DE LA SITUATION EN RDC**

## **II. LES BESOINS DE LA RDC**

### **I. EXAMEN DE LA SITUATION EN RDC**

Le drame de la RDC tire son origine de la situation qui a prévalu au Rwanda en 1994 au lendemain de l'attentat qui a coûté la vie au Président HABYARIMANA.

Cette situation fut aggravée par le déclenchement de la guerre de 1996 par l'AFDL<sup>1</sup>, appuyée par une coalition des armées étrangères.

Il ne s'agit pas de vous faire un exposé académique sur la situation qui prévaut en RDC, car ceci ne fait pas l'objet de mon intervention, mais je voudrais succinctement et de manière on ne peut plus laconique brosser à votre intention, un tableau sur la situation que vit la RDC depuis le 02 Août 1998.

1 AFDL = Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo

Située au cœur de l'Afrique, la RDC, ce géant d'Afrique d'hier, d'aujourd'hui et de demain subit depuis le 02 août 1998 une guerre d'agression aux conséquences humaines, matérielles et écologiques incommensurables.

Cette situation qu'aucune conscience humaine ne saurait admettre et tolérer n'a pas laissé indifférente la communauté internationale ainsi que tous les pays épris de paix et de justice.

Comme vous le savez, aucune guerre n'est propre et toute guerre, surtout celle d'agression, apporte toujours son cortège des malheurs tant pour les hommes en uniformes mobilisés pour faire face à l'agression que pour les populations civiles, victimes innocentes, jetées sur le chemin de l'exode.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames et Messieurs les participants,

Il n'est pas des mots justes pour décrire les affres et les horreurs de la guerre injuste que nous impose nos voisins avec comme conséquences la désarticulation de la gestion de la res publica, le délabrement du tissu économique et la paupérisation de la population.

Permettez-moi de vous rappeler que la quasi-totalité de la population Congolaise est rurale. Ce qui veut dire que l'agriculture, l'élevage et la pêche constituent des activités quotidiennes pour la survie.

Peut-on parler du développement et de la reconstruction d'un Etat lorsque l'homme, épicerie de toute activité, est obligé de fuir au jour le jour les zones de combats ? Peut-on encore croire à un développement harmonieux lorsque des hommes, des femmes et des enfants innocents et sans défense sont tués, mutilés à cause des mines qui constituent pour eux un danger permanent et immédiat ?

La RDC, victime d'une agression barbare et injuste, se doit de repenser ses plaies. Y-a-t-il autre meilleur moyen que d'entreprendre une action contre les mines ?

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,  
Mesdames et Messieurs les Participants,

Le peuple Congolais meurtri par la guerre d'agression aspire à la paix, gage de tout développement. C'est dans ce sens qu'il faut saluer les efforts inlassables de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, le Général-Major Joseph KABILA qui, à l'occasion de l'an I de son accession au pouvoir, a promis au peuple congolais au seuil de cette année 2002 le retour à la paix quel qu'en soit le prix.

L'accord de Sun City, résultat des efforts conjugués, qui a permis de circonscrire aujourd'hui l'impact négatif de la guerre et de la partition du pays, laisse entrevoir des lueurs d'espoir et un lendemain meilleur et radieux.

Le présent atelier s'inscrit dans un processus normatif de retour à la paix, gage de tout développement.

Y-a-t-il meilleur moyen de repenser les plaies que de soumettre à l'attention de votre Excellence ainsi que de tous les Participants, les besoins réels de la RDC en moyens d'action contre les mines ?

Il convient de souligner qu'au terme de l'Accord de LUSAKA les Parties signataires dont les Armées sont présentes en RDC devaient déclarer à la Mission d'Observateurs des Nations Unies au Congo (MONUC), au Comité Politique et à la Commission Militaire Mixte les zones minées pour faciliter leur localisation et leur dépollution grâce à un programme national post-conflit.

## II. LES BESOINS DE LA RDC

Les Forces Armées Congolaises disposent d'un corps du Génie. Celui-ci, qui a pour mission d'ouvrir, couvrir et fermer les axes de progression, est responsable des opérations de dépollution des mines en général et des mines anti-personnel (MAP) en particulier.

Tributaires de la situation exposée ci-haut, les besoins de la RDC en moyens d'action contre les mines peuvent s'exprimer comme suit :

## 1. Matériels indispensables

### a) Trousses de pionnier (sapeur des mines)

- Sonde manuelle
- Sonde électronique
- Marqueur des mines
- Ruban de délimitation
- Drapelet rouge
- Pelle d'infanterie
- Pince coupe-fil
- Canif
- Briquet
- Lampe torche (à 3 couleurs : Rouge, Vert, Blanc )

### b) Equipement individuel

- Combinaison de protection
- Casque
- Bottes
- Gants

### c) Equipement collectif

- Détecteur des mines (+ accessoires)
- Exploseurs (+ accessoires)

## 2. Besoins en personnel

### a) Section pionnier (sapeurs)

Effectifs : 11 pers

- 01 Chef de Section
- 10 Pionniers

b) Peloton pionnier

Effectif : 36 + 12 = 48 Pers<sup>omnes</sup> dont

- 01 Chef Peloton
- 01 Adj<sup>t</sup> PL (Adjoint Peloton)
- 01 TS (Opérateur radio)
- 03 Chefs de Section Pnr (Pionnier)
- 30 Pionniers
- 05 Chauffeurs
- 01 Mécanicien
- 01 Infirmier
- 03 Brancardiers
- 02 Ravitailleurs.

**3. Tableau de dotation de l'unité de base : peloton**

N° série	Nomenclature	Nbre	Obs
01	Trousse de pionnier	35	
02	Equipement individuel	48	
03	Equipement collectif		
	- Détecteur de mines	05	
	- Exploseur	05	
04	Véhicules Transport sapeur	03	
05	Véhicule de Commandement	01	
06	Véhicule transport matériel	01	
07	Tentes collectives	06	
08	Trousse médicale		
	- Trousse individuelle	48	
	- Trousse collective	01	
09	Matériels didactiques	FF	
10	Matériels scolaires	FF	

#### 4. FORMATION

a) Cadres

Durée : 02 semaines

Effectif : 30 personnes

b) Pionniers

Durée : 06 semaines (45 jours)

Effectif : 30 x 4 = 120 personnes

c) Besoins pour la formation

- Matériels didactiques
- Matériels scolaires (fourniture)

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames et Messieurs les Participants,

Voilà exprimés en quelques lignes, les besoins de la R.D.C. en moyens d'action contre les mines. Ces besoins, si modestes soient-ils, traduisent le souci de la R. D. C. à travailler la main dans la main avec tous les pays épris de paix, de justice et de liberté et surtout à remplir ses engagements vis-à-vis de la Convention d'Ottawa après la signature de son acte d'adhésion. Ils témoignent de la ferme volonté de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Général Major Joseph KABILA à mettre en place un cadre où il fera beau vivre dans un Congo prospère et où la paix gage de tout développement pourra s'affermir davantage.

Je vous remercie de votre aimable attention.